

**Zeitschrift:** Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger  
**Band:** 8 (1981)  
**Heft:** 1

**Rubrik:** Action nationalité

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 04.10.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Action nationalité

## Un geste bien sympathique

Afin de marquer leur soutien à l'action nationalité en cours, devant permettre aux enfants de Suissesses de l'étranger mariées à des étrangers de devenir Suisses comme le peuvent les enfants dans la même situation mais nés en Suisse, un groupe de Suissesses d'Italie emmené par M<sup>me</sup> Margareth Bayard, résidant à Rome, a eu l'idée de remettre aux membres du Parlement helvétique un cadeau de Noël, soit un sac en tissu contenant un dessin effectué par un enfant de Suissesse mariée à un étranger, accompagné de friandises.

Par ce geste symbolique, les enfants ont renoncé à un cadeau en faveur des parlementaires pour attirer l'attention de ces derniers sur la situation discriminatoire qui frappe leur mère et eux-mêmes par contrecoup.

A cette occasion, et en collaboration avec le Secrétariat des Suisses de l'étranger, un «véritable» père Noël fut chargé de remettre cette touchante attention accompagnée de la poésie ci-après. Original en suisse allemand.

Samichlaus, du liebe Maa,  
mach, dass au mir ds'Schwyzer Bürger-  
rächt chönnt ha.

Au üsi Mamme isch vo der Schwyz,  
au mir fühlet üs ganz vo der Schwyz,  
au mir hänt Schwyzer Bluet  
und sind euser Helvetia doch nid gnueg.

Mir chönnt doch nüt defür wägem Domizil,  
d'Schwyz verlangt vo eus gar z'viel,  
ds'Mammi söllt ir Schwyz gebäre,  
und au de Papi söllti det ga läbe.  
Hie eifach Arbeit, Hus, ds'ganz Zält  
abbräche  
da gits gar viel Chöscht und e Hufe z'mache.

Warum mit eus so ungerächt,  
als ob me keini Lösig anebrächt,  
allei e Satz müesst gändret wärde  
und scho chönnt au mir Schwyzer wärde.  
Nur das, ds'Bürgerrächt, wei mer ha,  
alles Süessi tüemer de National- und Stän-  
derät la.

Bring all die Säckli ins Bundeshuus ganz gli,  
vo üs Uslandchindli, wie mirs i der Schwyz  
müend si.

Samichlaus, du liebe Maa,  
gäll du tuesch üs nid verlah,  
au mir hänt dich doch so gärn  
wenn no so wit ewäg vo Bärn.

Nur eis blibt üs no jetzt,  
Dir ds'danke vo ganzem Härz  
im Chor rüefet mir ganz lut mitenand,  
dass es über d'Bärgtönt is Schwyzerland!  
All'Uslandchindli vo Schwyzer Muetter sind  
derbj.

Härzliche Dank – grazie – thank you – merci.

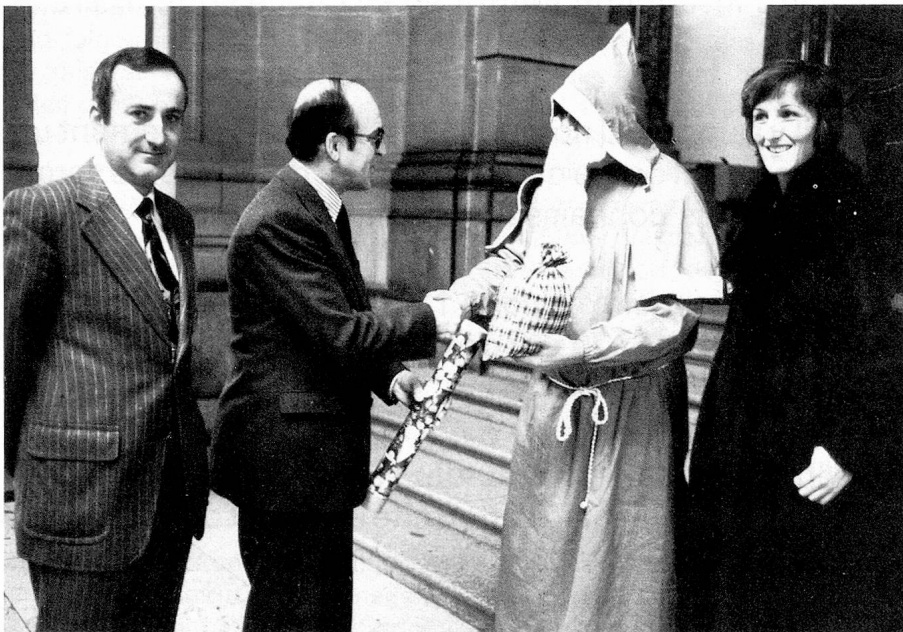
Cher Père Noël,  
aide-nous à obtenir la nationalité helvétique  
car notre maman est Suissesse, et bien  
que nous aussi, nous nous sentons Suisses  
notre mère Helvetia ne nous accepte point.

Ce n'est pas notre faute si nous habitons à  
l'étranger;  
la Suisse exige trop de nous;  
Maman devrait accoucher en Suisse, et  
même Papa devrait y vivre, soit  
abandonner son travail, notre maison, tout;  
cela engendrerait trop de frais, beaucoup de  
travail.

Pourquoi être si injuste avec nous,  
comme si aucune solution ne pouvait être  
trouvée,  
alors qu'une seule phrase devrait être  
modifiée  
pour nous permettre de devenir Suisses.  
Nous désirons seulement obtenir la nationa-  
lité suisse,  
les friandises nous les laissons au Conseil  
National et  
au Conseil des Etats.

Porte vite en notre nom tous nos présents au  
Parlement  
de la part d'enfants qui ne sont mal-  
heureusement en Suisse.  
S'il te plaît, sache que l'on ne t'oublie pas,  
nous t'aimons aussi,  
même si nous sommes si éloignés de Berne.

Maintenant il ne nous reste qu'à  
te remercier infiniment, et,  
tous ensemble nous crions très fort  
afin que nos voix portent notre message  
jusqu'en Suisse.  
Enfants étrangers de mamans suisses, nous  
disons par avance:  
Herzlichen Dank – merci – grazie – thank  
you.



La distribution des présents s'est déroulée dans une ambiance très cordiale au pied du sapin de Noël monumental érigé dans le hall central du Palais fédéral. Un certain nombre de parlementaires se sont déclarés fort intéressés par ce problème qu'ils auront à traiter en détail lors d'une prochaine session. Comme déjà annoncé dans un précédent numéro, les travaux du pouvoir législatif helvétique (Parlement) touchant l'action nationalité

De droite à gauche:  
Margareth Bayard, le Père Noël, Kurt Furgler,  
Président de la Confédération pour l'année  
1981, Lucien Paillard, Suppléant du Direc-  
teur du Secrétariat des Suisses de l'étranger.

Un panneau attirait par ailleurs tous les regards, montrant la situation discriminatoire qui se présente actuellement.

## Discrimination en images

### Résidence en Suisse ou à l'étranger:



Suisse + Suisse = enfant suisse



### Résidence en Suisse ou à l'étranger:



Suisse + étrangère = enfant suisse



### Résidence en Suisse:



Suisse + étranger = depuis 1978, enfant double-nationalité (suisse + nationalité du père)



### Résidence à l'étranger:



Suisse + étranger = enfant étranger



se poursuivent, donc du côté des Suissesses et Suisses de l'étranger, nous nous trouvons dans une phase d'attente; le prochain élément fort important étant l'avis du Conseil fédéral qui sera rendu ces prochaines semaines. Nous ne manquerons point de vous en faire part et de vous demander, le moment venu, de collaborer à la suite des travaux.

Lucien Paillard

## Camp d'été

*Chers jeunes Suisses de l'étranger,*  
Comme chaque année, le Service des jeunes du Secrétariat des Suisses de l'étranger organise son camp d'été

**du 27 juillet au 15 août 1981**

Le délai d'inscription est fixé au:  
15 juin 1981

Voici quelques détails pour vous mettre l'eau à la bouche. Le premier jour, nous nous rencontrerons tous à Airolo dans le canton du Tessin. De là, nous partirons pour Ambri-Qinto où se trouve notre camp de base. Nous passerons donc 3 semaines dans la région la plus ensoleillée de Suisse.

Durant la première semaine, nous apprendrons à connaître le côté est de la Leventina dans laquelle nous marcherons de Lago Ritom jusqu'au Lukmanier. La deuxième semaine sera consacrée à différents ateliers manuels ou sportifs, chaque participant ayant choisi ce qu'il désire faire. La troisième semaine sera à nouveau destinée à la marche.

Nous passerons le col de la Cristallina dans la vallée Bedretto et découvrirons ainsi le côté ouest de la Leventina.

Nous aurons également l'occasion de profiter du soleil et de nous baigner. Nous pourrions admirer de jolies petites villes, des monuments et des parcs. Nous voyagerons par train, téléphérique et bateau à travers ce beau canton qu'est le Tessin.

### Talon d'inscription

à renvoyer au  
Secrétariat des Suisses de l'étranger,  
Alpenstrasse 26  
CH-3000 Berne 16

Service des jeunes  
Je suis intéressé/e au camp d'été  
du 27 juillet au 15 août 1981  
Veuillez svp m'envoyer la documentation nécessaire.

Nom: \_\_\_\_\_

Prénom: \_\_\_\_\_

Date de naissance: \_\_\_\_\_

Rue: \_\_\_\_\_

Lieu: \_\_\_\_\_

Pays: \_\_\_\_\_